

CC du pays de Sommières (Gard) • 17 communes • 21 200 hab.

Un programme pour prévenir les dégâts en cas d'inondation

Le programme d'intérêt général «Alabri» a permis de proposer aux propriétaires de 800 logements situés en zone inondable un diagnostic de vulnérabilité gratuit ainsi qu'une aide technique et financière pour adapter leur habitation au risque d'inondation.

Cinquante familles de la région de Sommières seront désormais mieux armées pour faire face à un éventuel débordement du Vidourle. Grâce à un accompagnement personnalisé et à des aides financières, les propriétaires concernés ont pu engager des travaux visant à réduire la vulnérabilité de leur habitation aux inondations: obturation des aérations, pose d'un clapet antiretour sur le réseau d'eaux usées, installation de batardeaux, matérialisation de la piscine, installation d'une pompe d'évacuation, différenciation des circuits électriques et, si nécessaire, création d'un espace refuge à l'étage.

Diagnostic et accompagnement

Ces aménagements sont, en principe, obligatoires. Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur le Moyen Vidourle, approuvé en juillet 2008, donnait aux propriétaires d'un logement situé en zone inondable un délai de cinq ans pour adapter leur habitation. Mais cette obligation n'est assortie d'aucun contrôle, et peu de propriétaires avaient engagé spontanément la démarche. «Les habitants n'ont pas conscience de l'obligation qui leur est faite», constate Jean-Claude Herzog, président de la communauté de communes du pays de Sommières (CCPS).

C'est la raison qui a conduit l'interco à lancer le programme d'intérêt général (PIG) «Alabri en pays de Sommières». Les propriétaires de 800 habitations situées en zone inondable se sont vu proposer un diagnostic de vulnérabilité gratuit, puis un accompagnement personnalisé pour définir les travaux à réaliser et obtenir

ATOUTS

- La sensibilisation de la population.
- Sans l'action collective, très peu de propriétaires auraient réalisé l'autodiagnostic de vulnérabilité, pourtant obligatoire.

LIMITES

- Les mesures de réduction de la vulnérabilité prescrites varient d'un PPRI à l'autre et n'ont pas toujours fait l'objet d'un retour d'expérience.
- La nécessité de préfinancer la partie subventionnable des travaux peut avoir un effet dissuasif.
- L'adhésion à la démarche «Alabri» reste basée sur le volontariat.

des financements. Les mesures obligatoires sont subventionnées à 40% par l'Etat. Le conseil général du Gard abonde cette aide à hauteur de 20% dans le cadre du PIG «Alabri».

La nécessité de réduire la vulnérabilité des logements s'est imposée aux élus après les inondations de 2002. «L'événement avait provoqué 85 millions de dégâts chez les particuliers, rappelle Cendrine Rubio, responsable des affaires sociales à la CCPS. La première réaction a été de généraliser les plans communaux de sauvegarde. L'étape suivante a consisté à travailler sur la prévention.» Une initiative d'autant plus pertinente que le non-respect des obligations du PPRI fait peser sur les propriétaires un risque assurantiel. «Un propriétaire qui n'aurait pas engagé les travaux prescrits risque d'être moins bien indemnisé en cas de sinistre», souligne Cendrine Rubio. L'opération «Alabri en pays de Sommières», menée entre mi-2012 et mi-2014, visait 150 diagnostics et 75 programmes de travaux. Dans les faits, 222 diagnostics ont été réalisés et 50 dossiers de demande de financement déposés. L'initiative a été récompensée par un Iris de platine (prix Retour d'expérience et dis-

TRAVAUX

Coût: 377 000 €. Subventions de l'Etat (105 000 €), du conseil général du Gard (55 000 €) et de l'Anah (22 000 €).

MISSION «ALABRI»

Coût: 284 000 € (communication et animation), financés par l'Etat (43%), la CCPS (27,5%), la région Languedoc-Roussillon (11%), le conseil général du Gard (10%) et l'Europe (8,5%).

CONTACT

Cendrine Rubio, responsable des affaires sociales, tel.: 04.66.779733.

positif de prévention) à l'occasion du 7^e forum d'information sur les risques majeurs (Irisés 7), organisé les 30 juin et 1^{er} juillet derniers à Marseille.

Adaptation au territoire

Le territoire du Sommiérois n'est pas le premier à expérimenter le dispositif «Alabri». La formule a été imaginée et mise en œuvre en 2010 par le Smage des Gardons, un syndicat mixte de bassin. Ce premier PIG, en cours d'achèvement, concernait 1000 habitations sur 34 communes. Il a permis d'établir 540 diagnostics et de monter 66 dossiers de travaux. «Nous

Une marque et un logo

Le Smage des Gardons, inventeur du dispositif «Alabri», autorise les collectivités ou établissements publics à utiliser gratuitement la marque et son logo. Après la communauté de communes du pays de Sommières, deux syndicats mixtes envisagent à leur tour d'adopter le dispositif, celui du bassin du Lez dans l'Hérault et celui de l'Argens dans le Var. De son côté, le Smage des Gardons, qui a expérimenté «Alabri» dans le secteur de la Gardonnenque, lance une deuxième opération sur 7500 logements dans le bassin alsésien, en partenariat avec l'agglomération du Grand Alès. Le conseil général du Gard, quant à lui, ne contribue au financement des travaux de réduction de la vulnérabilité qu'à condition qu'ils soient réalisés dans le cadre d'une action collective, «si possible sous le label "Alabri"».



D. FAGET / AFP

à un accompagnement et
aides financières, les propriétaires
ou engagé des travaux pour réduire
vulnérabilité de leur habitation
inondations lors des crues du Vidourle.

avons profité du retour d'expérience du Smage des Gardons et nous avons adapté le dispositif à notre territoire, explique Cendrine Rubio. Nous avons été particulièrement exigeants dans le choix du bureau d'étude chargé de l'animation. Nous voulions une équipe qui connaisse bien les problématiques d'habitat et de logement.»

Le choix s'est porté sur la société nîmoise Urbanis, rompue à l'animation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat. L'équipe mise en place comprenait une architecte, deux chargés de mission et un chef de projet. «Nous accompagnons le propriétaire du début à la fin, explique Violaine Seiler, cheffe de projet. Une fois le diagnostic effectué, nous lui remettons le rapport en mains propres. Une rencontre bénéfique, même si elle ravive parfois des souvenirs douloureux. Nous le conseillons ensuite pour les travaux à réaliser et nous montons le dossier de subventions. Le chantier achevé, nous venons vérifier la conformité des travaux.» Clé de la réussite, la communication a été orchestrée par la communauté de communes et relayée par les neuf communes concernées. L'initiative a ainsi permis de rappeler

aux habitants la réalité du risque et la nécessité de s'en prémunir. «Le premier bénéficiaire de cette opération est d'amener les habitants à prendre conscience de la vulnérabilité de leur habitation, souligne Sabine Charpiat, chargée de mission au conseil général du Gard. La meilleure façon d'y parvenir est d'en parler avec eux.»

Evaluation de la faisabilité

Autre bénéficiaire indirect: les diagnostics ont montré que certaines maisons, pourtant situées sur un terrain inondable, avaient un plancher habitable hors d'eau et ne nécessitaient donc pas de travaux. Une information qui peut se révéler précieuse lors de la négociation d'un contrat d'assurance ou en cas de vente de la maison. Aux yeux de l'Etat, les actions collectives de type «Alabri» ont un autre mérite: elles permettent d'apprécier la pertinence et la faisabilité des mesures de réduction de la vulnérabilité imposées par les PPRI. «Nous utilisons ce retour d'expérience pour adapter nos prescriptions dans les nouveaux PPRI», précise Françoise Tromas, cheffe du service «eau et inondations» à la direction départementale des territoires et de la mer du Gard.

800
logements
répartis dans
9 communes sont
situés sur des ter-
rains classés inon-
dables par le PPRI
Moyen Vidourle.

222
diagnostics
ont été réalisés
et 50 dossiers de
demandes de sub-
ventions déposés.
Les objectifs étaient
de 150 diagnostics
et 75 programmes
de travaux. Coût
moyen des travaux:
7 500 euros.

L'opération a aussi ses limites: si les objectifs fixés par la CCPS ont été à peu près atteints, le nombre de chantiers engagés (50) peut sembler modeste au regard du nombre des logements exposés (800). «Beaucoup ont renoncé à faire les travaux en raison de leur coût», regrette Maurice Bettex, président de l'association de sinistrés Sommières et Vidourle. La nécessité pour les propriétaires de préfinancer la partie subventionnable des travaux a pu, elle aussi, avoir un effet dissuasif. «Nous réfléchissons à la manière de faire sauter ce verrou pour les ménages modestes», indique Sabine Charpiat, du conseil général. Etienne Retailleau, directeur adjoint du Smage des Gardons, plaide quant à lui pour une décision nationale qui rendrait le diagnostic «vulnérabilité inondation» obligatoire lors de la vente d'un logement, au même titre que le diagnostic de performance énergétique. «Sur le territoire concerné par la première opération "Alabri", 15% seulement des logements exposés ont fait l'objet d'un programme de travaux, alors que ces mesures sont imposées par le règlement du PPRI, observe-t-il. Peut-on se satisfaire de ce résultat?» Jean Lelong